

UNITED NATIONS

NATIONS UNIES

**OPERATIONNALISATION DE L'INITIATIVE DU NEPAD POUR
L'ENERGIE**

ELEMENTS D'UN PLAN D'ACTION

pour

L'Atelier des Experts Africains de l'Energie

2-4 juin 2003
Novotel, Dakar, Sénégal

Préparé par la
Section Energie et Transports
Division du Développement Durable
Département du développement Economique et Social
En collaboration avec le
Bureau du Conseiller Spécial sur l'Afrique

Opérationnalisation de l'Initiative du NEPAD pour l'Energie

Eléments d'un Plan d'Action

Introduction

Le plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique reconnaissent tous deux la nécessité cruciale de couvrir les besoins d'énergie de l'Afrique. Le Plan de mise en œuvre singularise l'énergie pour le développement durable comme un outil d'éradication de la pauvreté. Cherchant à garantir, pour pas moins de 35 pour cent de la population africaine, l'accès à l'énergie d'ici 20 ans, en particulier en milieu rural, le NEPAD a fixé des objectifs spécifiques. En outre, le NEPAD a identifié un certain nombre de projets à court terme, organisés en fonction des catégories suivantes : systèmes d'énergie, pétrole et gaz naturel, études, renforcement des capacités et facilitation. Sur cette base, des décisions clés concernant la politique et le développement de l'énergie aux niveaux national, sous-régional et continental devront être prises. De nombreuses études ont conclu que, bien que dotée de ressources énergétiques abondantes, l'Afrique n'a pas les capacités nécessaires permettant de les exploiter efficacement pour le bien-être de sa population et pour impulser le développement économique.¹

Le présent document se propose de suggérer quelques éléments pour l'initiative du NEPAD pour l'énergie. Tout en couvrant un large éventail de thèmes sur l'énergie, ces éléments ne traitent pas l'ensemble des préoccupations d'ordre énergétique du NEPAD, et il n'est pas non plus prévu qu'ils soient adoptés tels que formulés ici. Ils cherchent à suggérer ce que l'on pourrait faire et à stimuler une discussion qui pourrait déboucher sur une élaboration plus approfondie, voire des propositions toutes fraîches. Leurs principaux critères de sélection sont les suivants : contribuer à la réalisation des objectifs et domaines focaux du NEPAD, être des idées concrètes et recevables, et inclure un mécanisme de financement réaliste. Il est suggéré, lors de l'examen de ces éléments ainsi que d'autres, de considérer leur programme d'exécution comme une série d'activités organisées de façon progressive, allant du court au moyen ou long terme où elles prendraient fin naturellement. Il est donc à espérer que cette série d'éléments serve de tremplin pour la discussion et de cadre d'action.

En examinant l'éventail d'activités suggérées par le NEPAD, un cadre fondamental pourrait se présenter comme suit :

Domaines programmatiques

1. Energie rurale
2. Hydroélectricité
3. Développement des énergies renouvelables
4. Développement et vente de combustible fossile
5. Développement et vente de l'énergie électrique

Questions transversales

1. Transfert de technologie

¹ Voir par exemple Ogunlade Davidson et Youba Sokona : *A new sustainable energy path for African development: Think bigger act faster* (2003), p. 7.; Akin Iwayemi *Energy Sector Development in Africa*, Document de base préparé pour le Rapport sur le Développement en Afrique, 1998, p. 10. ; Michel Lokolo, *African Regional Energy Programme for Sustainable Development*, étude inédite pour le compte de UN DESA, pp. 4-5.

2. Financement et création d'un environnement propice pour l'investissement
3. Renforcement des capacités
4. Réforme du secteur de l'énergie

Les éléments proposés ci-après sont disposés de manière à refléter ce cadre.

Développement de l'énergie rurale et des énergies renouvelables

Electricité à base d'énergies renouvelables en milieu rural africain

Justification

L'effort de développement d'une infrastructure énergétique à travers toute l'Afrique ne doit pas négliger les zones rurales. Dans une zone non encore électrifiée, deux options se présentent pour les prestations de services dans le domaine de l'électricité : l'extension du réseau électrique et l'établissement d'un réseau local décentralisé. Lorsque la deuxième option s'avère rentable, on peut faire fonctionner le réseau par de l'énergie fossile transportée ou par de l'énergie renouvelable disponible sur place, en général solaire, éolienne, de biomasse ou géothermique. Concernant la démarche à adopter (extension du réseau ou réseau décentralisé), le type de réseau décentralisé (énergie fossile ou renouvelable), la source pour faire fonctionner le réseau à base d'énergie renouvelable (solaire, éolienne, de biomasse, géothermique ou hybride) et la taille modulaire du réseau décentralisé, la prise de décision est généralement fondée sur une analyse économique comprenant la capacité des clients potentiels à payer les services.

En examinant de près les cas où il a été établi que les systèmes à base d'énergie renouvelable sont économiquement viables, on constate que là où la ressource existe, le problème est rarement d'ordre technologique. De nombreux systèmes d'énergie, qu'ils soient petits ou grands, ont été conçus et exploités en toute fiabilité. Malgré la promesse de coûts d'exploitation gratuits ou faibles des systèmes à base d'énergie renouvelable, l'importance du financement initial constitue un obstacle à leur vulgarisation et à leur adoption. Bien qu'il y ait de lointaines communautés en Afrique qui s'intéressent à de tels systèmes d'énergie et ont les moyens de les payer, ceux-ci sont encore très peu nombreux. En outre, malgré les efforts des gouvernements pour affecter des fonds destinés à l'accès de ces communautés à l'énergie électrique, les besoins dépassent de très loin les fonds disponibles. Il faudra donc trouver d'autres sources de financement pour couvrir les coûts d'investissement des systèmes à base d'énergie renouvelable, là où ils sont considérés comme économiquement viables.

Démarche

Le Mécanisme de développement propre (CDM) élaboré dans le cadre du Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pourrait être un instrument efficace pour attirer l'investissement des pays industrialisés, y compris le secteur privé, dans les systèmes à base d'énergie renouvelable des pays en développement. Ainsi, le CDM pourrait largement contribuer au financement des coûts d'investissement de tels systèmes dans les pays africains qui tireraient profit de leur installation et leur exploitation. En outre, les règles d'exploitation reformulées du fonds pour l'environnement mondial (FEM) offrent aux états africains une autre opportunité de lever les obstacles à la généralisation de l'utilisation, du financement et de la commercialisation des systèmes à base d'énergie renouvelable.

Les petits projets CDM, en particulier, pourraient offrir une opportunité unique de développer de l'énergie renouvelable dans les zones rurales et reculées de l'Afrique. Ce type de projet CDM, avec ses procédures et règles simplifiées, envisage des projets d'énergie renouvelable avec une capacité de rendement maximale pouvant atteindre 15 mégawatts. Au nombre de ces projets figurent les 4 catégories suivantes (dans le cadre des petits projets d'énergie renouvelable) :

1. Production d'électricité par l'utilisateur, en utilisant des technologies qui fournissent aux ménages ou usagers individuels de l'électricité en petite quantité, notamment des systèmes solaires domestiques, des pompes à eau solaires et des accumulateurs éoliens ;
2. Energie mécanique pour l'utilisateur, utilisant des technologies qui fournissent aux ménages ou usagers individuels de l'énergie mécanique en petite quantité, notamment des pompes éoliennes, des pompes à eau solaires, des moulins à eau et des moulins à vent;
3. Energie thermique pour l'utilisateur, utilisant des technologies qui fournissent aux ménages ou usagers individuels de l'énergie thermique qui transporte le combustible fossile ou les sources de biomasse non renouvelables, notamment des chauffe-eau et sècheurs thermiques solaires, des cuiseurs solaires, de l'énergie à base de biomasse pour le chauffage de l'eau, de l'espace, ou le séchage ; et
4. Production d'électricité sur le réseau à partir de sources renouvelables telles que l'énergie solaire, hydro-électrique, marémotrice/houlomotrice, éolienne, géothermique et de biomasse, qui fournissent de l'électricité que fournit ou aurait fourni au moins un groupe électrogène fonctionnant à l'énergie fossile ou l'énergie verte non renouvelable.

Toutefois, avec la nature novatrice du CDM (et dans une moindre mesure du GEF) basée sur le marché avec ses règles générales et ses procédures spéciales, le pays d'implantation du projet devra posséder certaines capacités techniques, financières et juridiques. Les critères de participation au CDM incluent la capacité à fournir des données pour déterminer les bases, à identifier et coordonner les propositions de projets CDM, à exécuter des projets CDM et gérer effectivement le système d'énergie, et à suivre et rendre compte des résultats. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, des infrastructures ainsi que des cadres politiques et réglementaires pourrait s'avérer nécessaire dans de nombreux pays.

Ainsi, un pays désireux d'attirer un projet CDM ou GEF se doit de :

- (a) Connaître les procédures et le cycle de projet CDM et GEF, pour savoir quand et où postuler pour ces projets ;
- (b) Se familiariser avec les règles, directives et critères de participation à un projet CDM ou GEF ;
- (c) Renforcer ses ressources humaines et ses capacités institutionnelles, financières et juridiques, en vue d'une participation réelle au développement de projets et à leur mise en œuvre et leur suivi.

Pour ce qui concerne les points (a) et (b), les Nations Unies sont prêtes à fournir de l'assistance, mais pour le point (c) il faudra peut-être des compétences techniques, des capitaux, de la formation et un renforcement des capacités. Bien que les Nations Unies puissent être également prêtes à fournir de l'assistance pour le point (c), il faudrait l'appui supplémentaire d'autres entités, par exemple par le biais d'un consortium de sociétés qui

ont à cœur d'appuyer l'accès accru à l'énergie dans un pays en développement, dans l'espoir d'une participation ultérieure à un projet CDM dans ce pays d'implantation. Le consortium de services d'électricité dans les pays du G-7, appelé e7, a fait part de son intérêt pour une initiative d'appui au point (c).

Aménagements hydroélectriques

Etudes pour les aménagements hydroélectriques en Afrique

Justification

L'hydroélectricité a récemment attiré l'attention au plus haut niveau en Afrique, en tant que source d'énergie pour impulser le développement du continent. Ainsi, après bien des décennies d'oubli dû à des préoccupations d'ordre environnemental, l'on s'intéresse à présent sérieusement à relancer le développement de moyens et grands projets d'hydroélectricité. L'Afrique est dotée d'un potentiel considérable d'hydroélectricité d'environ 4 millions de GWh/an, dont un quart est considéré comme économiquement viable. Sur ce potentiel exploitable, seuls 8 pour cent environ ont été exploités. Parmi les nombreux plans qui ont été examinés, le projet d'hydroélectricité d'Inga est celui qui a le plus attiré l'attention, en raison de son ampleur et aussi de son potentiel pour soutenir le développement régional.

Toutefois, avant de pouvoir s'attendre à des investissements importants dans ce genre de nouveaux projets, il faudra aborder et traiter les problèmes qui ont constitué un obstacle à la mise en valeur de ces ressources. Outre la difficulté d'attirer les investissements financiers nécessaires, l'Afrique est avant tout confrontée à trois sortes de problèmes: sociaux, environnementaux et techniques.

La nécessité de déménager de la zone à submerger, à l'arrière du barrage, des populations généralement rurales et pauvres et souvent issues de minorités ethniques, constitue un problème social majeur. En outre, les eaux du nouveau lac peuvent servir d'aire de reproduction à des vecteurs de maladies pouvant créer de sérieux problèmes de santé. Les problèmes environnementaux ont trait à la perte potentielle de biodiversité et de terres arables fertiles noyées sous les eaux du lac, ainsi qu'aux conséquences des changements du micro climat de la région que pourrait provoquer le lac. Enfin, dans l'éventail des problèmes éventuels normalement associés à la construction de barrages et leur exploitation figure le problème d'ensablement. Les eaux des fleuves africains renferment pour la plupart une forte teneur en sédiments, ce qui peut considérablement réduire la durée de vie économique d'un barrage. Ces problèmes doivent être traités.

Démarche

Pour développer les aménagements hydroélectriques en Afrique, il faut faire des études dans deux directions. D'abord, il faut des efforts sérieux pour traiter dans leur ensemble les problèmes sociaux, environnementaux et techniques auxquels sont confrontés les barrages en Afrique. Pour cela, il faudrait entre autre une analyse de chaque problème dans ses diverses manifestations locales, une série d'options pour traiter efficacement chaque problème et, au besoin, des recommandations pour la recherche - développement qui pourrait être nécessaire pour traiter convenablement ces problèmes. En effet, c'est seulement lorsqu'on pourra administrer la preuve qu'on a des solutions satisfaisantes à ces problèmes qu'on pourra s'attendre à d'importants investissements de la part de sources internationales dans les projets d'hydroélectricité.

Deuxièmement, une étude de la viabilité économique et technique de sites potentiels d'hydroélectricité serait utile dans l'identification des sites les plus prometteurs et les plus productifs en vue de leur aménagement. Une telle étude doit traiter les problèmes sociaux, environnementaux et techniques impliqués, ainsi que la viabilité commerciale de chaque site.

Si un financement consistant pour un grand projet d'hydroélectricité semble pour l'heure peu probable, il devrait être beaucoup plus facile d'identifier le financement des études. En général, les bailleurs qui sont prêts à financer des études sont également les plus susceptibles de s'intéresser au financement d'un projet identifié par l'étude comme viable ; ils apportent des solutions réelles aux divers problèmes auxquels le projet est confronté. Le groupe e7 a fait part de son intérêt pour de telles études, et l'on s'attend à ce que les plus intéressés soient les membres canadiens du groupe, notamment Hydro-Québec.

Développement et vente de combustible fossile

Initiative d'exploration et d'exploitation de gaz naturel au profit des pays les moins avancés d'Afrique

Résumé

Les pays les moins avancés (PMA) d'Afrique ont terriblement besoin d'énergie pour impulser leur développement. Pour ces pays, il est préférable d'avoir des organisations internationales et des bailleurs de fonds qui ont sérieusement à cœur de les aider en leur procurant de l'assistance pour développer leurs propres ressources en combustibles fossiles, plutôt que d'être de plus en plus dépendants des tarifs préférentiels appliqués par leurs principaux fournisseurs pour ces combustibles. Entre autres options pour trouver des moyens d'atténuer les problèmes sérieux de fourniture d'énergie rencontrés par ces pays, l'on pourrait envisager d'améliorer leur accès à des combustibles plus propres, en ciblant le développement des ressources locales de gaz naturel. Etant le combustible fossile qui émet le moins de gaz à effet de serre et qui se prête à tous les usages, le gaz naturel pourrait polariser l'effort de la communauté internationale pour apporter aux pays les plus pauvres la sécurité en matière d'énergie. Le lancement de cette initiative à travers la mise en place d'un fond renouvelable est une option qui pourrait impulser des efforts de développement dans ces pays.

Justification

Le gaz naturel est, de tous les combustibles fossiles, le moins polluant et celui qui émet le moins de gaz carbonique pour la même énergie produite, ce qui équivaut à seulement deux tiers des émissions de CO₂ par le pétrole. Dans un proche avenir, le gaz naturel devrait être le combustible de choix pour la plupart des utilisations non-motrices et pourrait même devenir plus important pour les véhicules comme gaz naturel comprimé. De surcroît, compte tenu du coût énergétique de son transport d'un continent à l'autre, il est beaucoup plus efficace de l'utiliser au niveau local.

On trouve le gaz naturel isolément ou associé au pétrole. La découverte et la mise en valeur d'importantes réserves de gaz naturel non associé pourraient couvrir les besoins en énergie d'un pays moins avancé. Le gaz naturel que l'on trouve est pour la plupart torché. Cependant, avec le développement de l'infrastructure de distribution nécessaire, le gaz naturel associé qui est normalement torché pourrait être exporté à partir des pays producteurs de pétrole vers les PMA voisins.

L'Afrique subsaharienne possède du gaz naturel en quantités importantes, mais essentiellement associé au pétrole et à présent torché. L'on estime par exemple qu'il y a peu de temps encore, le Nigeria qui possède la dixième plus grande réserve de gaz naturel au monde (estimée à 124 trillions de pieds carrés), torchait 75 pour cent du gaz produit en association avec le pétrole. Il en va de même pour la plupart des autres pays producteurs de gaz naturel associé en Afrique, tels que l'Angola, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Soudan et la Tanzanie. Pour l'heure, les gouvernements élaborent des stratégies pour réduire la combustion en torchères et accroître l'usage commercial du gaz naturel. La coopération entre le Nigeria et ses voisins nous fournit un exemple de ce qu'il est possible de faire : ce pays envisage d'exporter du gaz naturel en Occident, à travers le gazoduc ouest africain réalisé jusqu'au Gabon. Il existe d'autres opportunités d'utilisation, voire d'exportation, de gaz torché en Afrique subsaharienne.

La Banque mondiale, avec l'appui du gouvernement norvégien, entame des travaux pour voir comment l'on pourrait utiliser le gaz naturel associé. Jusqu'ici, ces travaux ont essentiellement porté sur la collecte d'informations et l'étude de la situation sur divers continents, mais surtout en Afrique.

De modestes quantités de gaz naturel généralement non associé ont été découvertes principalement au Mozambique, en Namibie et en Afrique du sud (Afrique australe) ; au Rwanda, en Ethiopie et en Somalie (Afrique de l'est) ; au Cameroun et au Congo Brazzaville (Afrique centrale) ; et en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Sénégal (Afrique de l'ouest). L'Afrique a connu quelques expériences d'utilisation de gaz naturel local, par exemple pour la production d'électricité au Sénégal, au Gabon et en Côte d'Ivoire. Plusieurs autres projets similaires sont en cours de planification en Angola, au Cameroun, en Guinée équatoriale, au Ghana, au Nigeria, au Mozambique et en Tanzanie.

Malgré les travaux déjà entamés, ces efforts n'ont pas considérablement atténué les problèmes sérieux de fourniture d'énergie des pays les moins avancés d'Afrique. D'où la proposition qui a été formulée, de faire un grand effort dans cette direction en lançant l'Initiative en faveur de l'exploration et de l'exploitation du gaz naturel pour les pays les moins avancés d'Afrique.

Démarche

Cette initiative se distinguerait des efforts précédents, de par son ampleur et la couverture des activités, ainsi que la pérennité du programme. Elle est donc conçue comme un programme d'activité vaste et soutenu, dont l'objet est de promouvoir, pour un certain nombre de pays à la fois, et plusieurs pays sur une longue période, le développement de toute phase d'exploration et d'exploitation du gaz naturel nécessaire.

Afin d'attirer les capitaux à risque et les investissements des sociétés pétrolières et gazières transnationales, on pourrait inviter l'OPEP, les pays du G-8, la Banque mondiale, les banques de développement et les fondations régionales à contribuer à un fonds renouvelable, pour traduire leur engagement à aider les nations les plus pauvres à améliorer leur accès à l'énergie propre pour le développement. Une démarche politique auprès des pays du G-8 d'une part et de l'OPEP d'autre part, pour l'obtention de contributions couplées au fonds, pourrait s'avérer être bénéfique. Un responsable du gouvernement norvégien a déjà fait part de son intérêt pour une telle initiative.

L'utilisation de fonds renouvelables pour financer des projets techniques n'est pas nouvelle. Cette approche permet d'obtenir des fonds suffisants pour se lancer dans les activités nécessaires et le projet lui-même, s'il est réussi, peut générer les ressources nécessaires pour maintenir le fonds réapprovisionné à une faible part des produits de l'emprunt. Etant donné que la viabilité d'un tel mécanisme de financement dépend du remboursement des prêts lorsque les projets sont un succès, il faudra veiller particulièrement aux instruments juridiques nécessaires pour garantir le remboursement en pareils cas. En commençant par des projets de développement là où la ressource a déjà été découverte, on peut minimiser les risques d'échec au stade initial de l'initiative.

La proposition porte sur un fonds initial de 10 à 20 millions de USD, devant servir de financement principal du fonds renouvelable. Le fonds renouvelable serait maintenu et même, pourrait être élargi dans la mesure où les pays bénéficiaires qui remboursent leurs emprunts en prélevant une partie des produits des projets réussis contribuent plus que leurs prêts initiaux pour couvrir les coûts des projets avortés et aider d'autres pays ayant besoin de financement pour l'exploration et l'exploitation de gaz naturel.

L'initiative serait dotée d'un conseil consultatif comprenant les représentants des principaux bailleurs de fonds ainsi que des experts ayant de l'expérience en matière d'exploration et d'exploitation de gaz naturel, gestion de services publics et gestion financière, et dans les domaines juridiques pertinents.

Les activités peuvent être classées dans les grands domaines suivants : (a) mise en place et gestion du fonds renouvelable, (b) identification de projets porteurs, (c) élaboration de documents de projets, (d) négociation d'accords avec les gouvernements, (e) négociations avec les entrepreneurs, (f) gestion du projet, (g) prise de dispositions pour la continuation des activités de la phase suivante et de la responsabilité au terme du projet, et (h) gestion de la récupération des fonds.

Les types d'activités de projets à financer dans le cadre de l'initiative comportent les étapes suivantes d'exploration et d'exploitation de réserves de gaz naturel : exploration géologique, forage pour détecter, estimer et certifier les réserves, mise en place de l'infrastructure nécessaire pour la production, le transport, le stockage et la distribution du gaz naturel, et le développement de son usage dans les secteurs industriel, résidentiel et tertiaire, ainsi que pour la production et le transport de l'électricité et la production d'engrais. D'autres activités de projets consistent notamment à assister un gouvernement dans les négociations, entreprendre les études de faisabilité et le développement du projet, faire des évaluations d'impact sur l'environnement et/ou sociaux, prendre des dispositions pour la formation et d'autres besoins de renforcement des capacités.

Développement et vente d'énergie électrique

Etudes de faisabilité de l'interconnexion du réseau électrique

Justification

L'un des objectifs du secteur de l'énergie du NEPAD est le développement de la vente transfrontalière d'énergie. Cela est rendu possible par les interconnexions transfrontalières des réseaux électriques qui facilitent non seulement le transfert de l'électricité vers un pays consommateur voisin, mais aussi la mise en commun et le partage des ressources et des

charges énergétiques pour une meilleure efficacité globale, en particulier lorsque les charges sont faibles.

Il existe plusieurs interconnexions du réseau électrique en Afrique, notamment australe et de l'ouest, mais les opportunités sont encore nombreuses et l'on peut s'attendre à plus, étant donné que les dotations en ressources naturelles de l'Afrique, en particulier ses ressources hydroélectriques, sont exploitées davantage. Il y a notamment la demande actuelle d'assistance des gouvernements de l'Afrique de l'est pour un projet d'interconnexion sous-régionale. Cependant, l'interconnexion de réseaux électriques peut être complexe, et ne doit être entreprise qu'après une étude approfondie du projet et de ses conséquences. En outre, une telle étude est une condition essentielle pour attirer les investisseurs potentiels dans un projet d'interconnexion.

Démarche

Il est proposé d'instaurer une étude de faisabilité de l'interconnexion du réseau pour chaque demande sérieuse ayant reçu l'aval des gouvernements de l'ensemble des pays concernés. Chacune de ces études sera chargée d'étudier la faisabilité de l'interconnexion du réseau à l'échelle réelle et pratique, en tenant pleinement compte des situations énergétiques et politiques locales dans les pays concernés.

L'objectif est, entre autres, de transférer les connaissances en matière de méthodologie d'interconnexions aux pays appropriés. Ce faisant, les institutions locales auront pour tâche la collecte d'une masse importante d'informations sur l'énergie locale et la création de bases de données décrivant les systèmes d'énergie de l'ensemble des pays concernés. Celles-ci serviront à l'étape suivante qui consiste à rassembler les options d'interconnexions de réseau et en faire l'évaluation.

Ainsi, un autre objectif de l'étude est d'explorer par le menu les nombreux aspects de la phase pratique et d'exécution de la création de l'interconnexion du réseau électrique, y compris les impacts sur la sécurité, l'environnement, le commerce et les situations politiques dans chaque pays, et par conséquent, les contraintes qu'ils imposent aux options d'interconnexion.

Un élément clé est la conception de scénarios réalistes pour la demande et l'offre futures d'électricité, tenant compte de la capacité des consommateurs à payer, des considérations liées à la saisonnalité, ainsi que de la situation actuelle et des paramètres techniques des réseaux électriques et de leurs futurs plans pour chaque pays. Cet exercice comportera une analyse commune interdisciplinaire, et des études de modélisation pour la tarification des transferts d'électricité et l'exploitation de projets de réseaux électriques régionaux. En se fondant sur ses travaux, chaque étude de faisabilité devrait produire une proposition (ou plus) pour l'interconnexion du réseau, laquelle pourrait servir de base pour la recherche d'appui financier pour l'exécution du projet d'interconnexion.

Un financement est nécessaire pour chaque étude de faisabilité. Certains membres du groupe ont fait part de leur intérêt pour procurer de l'assistance technique et de la formation pour les études de faisabilité, et certains pays de l'Union Européenne pour appuyer ces études. Avec cela, on peut s'attendre à ce que ces bailleurs de fonds apportent leur assistance technique et financière au véritable projet d'interconnexion.

Réforme du secteur de l'énergie

Justification

A l'exemple des autres régions en développement, l'Afrique a ressenti la pression des pays industrialisés pour une réforme du secteur de l'énergie, en particulier le secteur de l'électricité, par la libéralisation et la déréglementation. Toutefois, le transfert des expériences des pays industrialisés vers les pays en développement n'a pas été facile, pas plus qu'elles n'ont été toutes positives pour les pays industrialisés eux-mêmes.

Il convient particulièrement de noter que la libéralisation et la déréglementation totales requièrent l'existence de certaines capacités tant gouvernementales que du secteur privé. Le gouvernement doit avoir les capacités techniques, administratives, législatives et régulatrices pour superviser les pratiques des services publics privatisés, instaurer les lois nécessaires et les mettre en application. En outre, le secteur privé local doit avoir suffisamment de ressources managériales, techniques et financières et d'expérience pour veiller non seulement à ce qu'il y ait une concurrence loyale pour les services, mais aussi à ce que les services fournis en matière d'électricité soient compétents et fiables. Si ces conditions ne sont pas remplies, le gouvernement devra garder le contrôle et la paternité des services publics dans une mesure qui sera déterminée par les situations réelles, pour que le secteur de l'énergie soit exploité avec succès. L'ouverture du marché aux sociétés multinationales et étrangères rendra les choses encore plus complexes et nécessitera un contrôle réglementaire plus efficace de la part du gouvernement, pour parer au risque de s'en remettre, pour la fourniture de services d'énergie, à des sociétés qui pourraient échouer ou agir dans le sens contraire des besoins du pays (augmentation excessive des prix, suspension des prestations de services, etc.), comme cela s'est produit dans l'affaire Enron.

Le problème de la pauvreté qui restreint la capacité des consommateurs à payer les services d'énergie dont ils bénéficient est particulièrement préoccupant. Etant donné qu'il n'entre pas dans les compétences techniques et commerciales des fournisseurs d'énergie, c'est au gouvernement qu'il incombe de le traiter. Pour que les individus puissent payer, il faut qu'ils aient des revenus suffisants. L'énergie fournie peut promouvoir des activités génératrices de revenus pour les populations démunies, si elle est bien planifiée et gérée. Le gouvernement est la seule entité en mesure d'organiser les programmes nécessaires.

Démarche

Pour les pays africains qui ne remplissent pas toutes les conditions, il faut des alternatives à la libéralisation et la déréglementation totales. Etant donné les capacités de libéralisation et de déréglementation très diverses des pays d'Afrique, il n'y a pas de formule qui marcherait dans chaque pays. Toutefois, en adoptant une approche et une méthodologie pertinentes, on peut développer des alternatives répondant aux conditions locales de chaque pays et trouver des moyens d'acquisition des capacités requises, pour permettre au pays d'évoluer vers un secteur de l'électricité plus libéral et déréglementé.

Ainsi, selon cette approche, il faut un programme pour informer les gouvernements africains sur les types d'options existants, effectuer une analyse des conditions nationales, donner des conseils sur les options spécifiques pour la réforme du secteur de l'énergie, et aider au renforcement des capacités. L'exécution du programme requiert (a) une planification cohérente et coordonnée, (b) de l'assistance compétente dans une série de domaines, et (c) de l'appui technique et financier pour le renforcement des capacités. Bien que le point (a) ne soit pas particulièrement coûteux, il est essentiel et pourrait être mené par la Commission africaine de l'énergie, la Commission économique l'Afrique, la Banque africaine de développement ou

d'autres entités des Nations Unies. La meilleure source d'assistance pour les points (b) et (c), ce sont les services publics d'électricité eux-mêmes. Des membres du groupe de services d'électricité e7 ont pris contact avec le DESA sur la possibilité de fournir des services de formation et de conseils, dans l'optique d'assister les pays pour leurs plans de réforme du secteur de l'énergie dans ce sens. Cependant, avant qu'un tel effort puisse être initié, il faudra clairement en articuler la méthodologie. Les demandes du prix Nobel Stieglitz pour une participation active dans la mondialisation offrent une excellente base pour développer une telle méthodologie.